

La révision générale des politiques publiques

Le 12 décembre 2007, le Président de la République a présenté les conclusions de la révision générale des politiques publiques (RGPP). Selon lui, « nous dépensons 150 milliards d'euros de plus que les Allemands », qui doivent pouvoir être économisés. Dans son discours, le Président a insisté l'engagement personnel des ministres dans la réforme.

Trois objectifs sont définis :

- améliorer la qualité des services publics
- retrouver l'équilibre des finances publiques d'ici à 2010, ou 2012 au plus tard
- valoriser le travail des fonctionnaires

► 1^{er} axe : Des administrations recentrées sur le cœur de leurs missions

Ministère par ministère, des réformes sont proposées : divers organismes rattachés au Premier Ministre seront supprimés, les ministères devront généraliser les commissions précontentieuses, le divorce sera « déjudiciarisé », etc.

► 2^{ème} axe : Des procédures plus modernes, au service des usagers

Les objectifs affichés relèvent de la simplification administrative et à la modernisation des procédures.

Au Ministère de l'Intérieur, une réforme de la délivrance des titres est annoncée (rationalisation et rapprochement des différents guichets). L'organisation du permis de conduire relèvera désormais d'un opérateur spécifique. La délivrance des visas sera simplifiée, et la double instruction actuelle en matière de naturalisation supprimée. Les préfets seront assistés d'une cellule juridique qualifiée dans ce domaine.

Des études d'impact seront obligatoires afin d'évaluer les conséquences des lois nouvelles sur les instances judiciaires.

Les obligations administratives imposées aux entreprises seront recensées pour être rationalisées. Les charges administratives sur les obligations les plus importantes seront mesurées. Un plan de simplification des 1000 procédures les plus lourdes sera lancé, pour réduire les charges de 25%.

Le public sera mieux accueilli. Les horaires d'ouverture seront élargis et l'accueil téléphonique sensiblement amélioré. Un portail Internet unique de renseignement administratif sera créé.

► 3^{ème} axe : Un Etat réorganisé et allégé

« Les administrations centrales seront réduites et concentrées sur leur rôle : concevoir les politiques publiques et contrôler leur bonne exécution » (rapport présenté par M. Woerth). Elles devront diminuer par 2 leurs structures.

Le niveau régional devient le niveau de droit commun pour le pilotage de l'action locale de l'Etat. Ainsi, les préfets de département seront placés sous l'autorité hiérarchique des préfets de région qui verront se regrouper autour d'eux les directions des services déconcentrés. Les services déconcentrés seront organisés en 5 ou 6 missions, et non plus en fonction du découpage ministériel. Le contrôle de légalité sera allégé.

► 4^{ème} axe : Un Etat mieux géré, qui valorise le travail des fonctionnaires et qui utilise au mieux les ressources publiques.

La création d'une agence des achats de l'Etat devrait permettre 1,5 milliards d'euros d'économies. La politique de cette agence sera tournée en outre vers la promotion sociale et le soutien aux PME. Les procédures de passation des marchés publics seront en outre simplifiées. En matière d'immobilier, la mise en place d'un Etat propriétaire unique a été annoncée.

L'Etat doit réformer sa gestion des ressources humaines, « trop largement marquées par une culture procédurale ».

La mobilité des fonctionnaires, géographique et professionnelle, sera accrue (révision du statut, primes à la mobilité). La culture du résultat devra imprégner l'ensemble de l'administration. Les agents bénéficieront d'un suivi personnalisé. Le recrutement sera diversifié (échanges public-privé, suppression des limites d'âge, plan en faveur de la diversité...).

Par ailleurs, une agence (opérateur national de paie) sera aussi créée pour la paye des fonctionnaires. Chaque fonctionnaire aura un « compte individuel retraite ».

La gestion publique sera « débureaucratisée » pour permettre, par exemple, à un ministre de modifier l'architecture de ses services sans devoir passer par un décret.

Des agences de service public, dépourvues de personnalité morale, seront créées. Elles disposeront d'une grande autonomie. Elles seront évaluées au regard d'objectifs précis. Des expérimentations seront mises en place dans un premier temps.

En matière financière, un budget pluriannuel sera adopté dès 2009 (allant jusque 2011). Les dépenses fiscales et exonérations sociales seront mieux encadrées (limitation dans le temps, obligation de réaliser une étude d'impact, examen de leur efficacité).

Pour stabiliser les dépenses de l'Assurance Maladie, la lutte contre la fraude sera renforcée et les dépenses mieux maîtrisées.